

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 AVRIL 2021

FINANCES
N°II.3-IV/2021

NOMBRE

de conseillers en exercice : 29
de présents ou représentés : 26
de votants : 26

OBJET :

**AFFECTATION
DU RESULTAT
2020**

Nota, le Maire certifie que le
compte-rendu de cette délibération
a été affichée à la porte de la Mairie
le 23 avril 2021

Que la convocation du Conseil
Municipal a été faite le 07 avril 2021

Le treize avril deux mille vingt et un à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ANDRE DE LA ROCHE s'est assemblé, au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques CARLIN Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le sept avril deux mille vingt et un.

Etaient présents :

Mesdames Marianne AHKOUCH, Solange BARRAYA, Stéphanie CREMIEUX, Aude DE LAJUDIE, Virginie DI BENEDETTO, Maryline KALFA, Sylvine MENCIO, Christiane NAVARRE, Christiane SCOTTO

Messieurs Daniel APOSTOLO, Francesco BRUZZESE, Jean-Jacques CARLIN, Christian CIFFREO, Gérard FASANI, Robert GABURRI, Yves GUILLON, Pierre MUSSO, Serge NICOLAÏ, Franck PEIRANO, Denis SARETTA, Hervé TETRON-PELLETIER, Daniel VILLAR, Daniel PHILIPPOT.

Etaient représentés :

Mme Sonia BRUNO procuration de Mme DI BENEDETTO Virginie
Mme Leïla DRISS procuration à Franck PEIRANO
M. Sébastien GAROFOLO à M. Daniel PHILIPPOT

Etaient excusés :

Mesdames Michèle PALLANCA, Chantal RICOUR-CAMLITI
Monsieur Sébastien CARLETTO

Monsieur Jean-Jacques CARLIN constate que le quorum est atteint, plus du tiers des membres sont présents, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de vingt-neuf, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Madame Marianne AHKOUCH a été désignée pour remplir ces fonctions.

LE MAIRE,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210601142-20210413-II3IV2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2021

Affichage : 26/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



.../...

Le Compte Administratif 2020 adopté, il convient d'affecter les résultats étant donné que la section d'investissement 2020 dispose d'un solde de clôture déficitaire d'un montant de **466 167.18 €**.

La section de fonctionnement est excédentaire à hauteur de **1 953 863.46 €**.

Il apparaît que la section d'investissement a un besoin de financement de **466 167.18 €**.

C'est pour cette raison que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal pour assurer le financement de la section d'investissement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de l'exercice 2020 de la façon suivante :

- au compte 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé 466 167.18 €
- au compte 002 - résultat de fonctionnement reporté 1 487 696.28 €
- d'approuver définitivement le compte administratif de l'exercice 2020 dont l'excédent global de clôture s'élève à 1 487 696.28 € après affectation des résultats.

Où l'exposé de Monsieur VILLAR, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

▲ **D'affecter le résultat de l'exercice 2020 de la façon suivante :**

- **au compte 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé 466 167.18 €**
- **au compte 002 - résultat de fonctionnement reporté 1 487 696.28 €**

▲ **D'approuver définitivement le compte administratif de l'exercice 2020 dont l'excédent global de clôture s'élève à 1 487 696.28 € après affectation du résultat.**

Fait à Saint-André, les jours et mois que susdits.

LE MAIRE,


J.J. CARLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210601142-20210413-II3IV2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2021

Affichage : 26/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

